



## Université Ibn khaldoun- Tiaret –

Avis de consultation N° 07../FMI/UIKT/2025

### Cahier des charges

Réfection des locaux administratifs et pédagogiques au profit de la Faculté des Mathématiques et Informatique, au titre de l'année budgétaire 2025,  
Pour les quatre lots:

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

**Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert**

**Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.**

**Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.

Budget de fonctionnement 2025.

Chapitre 22-18 : Travaux d'entretien.

Article 01 : Travaux d'aménagement et de réfection des locaux administratifs et pédagogiques.

Article 02 : Aménagement d'espace Vert.

Chapitre 22-22 : Matériel et mobilier pédagogiques.

Article 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.

2025



## **CONTENU DU CAHIER DES CHARGES**

- **Le cahier des règles et conditions prescrites aux soumissionnaires**
  
- **Le cahier des prescriptions spéciales**
  
- **Le cahier des prescriptions communes**
  
- **Le cahier des prescriptions techniques**
  
- **Le bordereau des prix unitaires**
  
- **Le devis quantitatif et estimatif avec récapitulation**
  
- **Devis estimatif recapitulatif**

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université Ibn Khaldoun – Tيارت-  
Faculté des mathématiques et de  
l'informatique

## Déclaration A Souscrire

### 1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :  
.....

### 2/Présentation

#### tion du soumissionnaire et désignation du mandataire , dans le cas d'un groupement :

Désignation du soumissionnaire (reprenre la dénomination de la société telle que figurant, dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint  ou Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....

### 3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public :.....

Wilaya (s) ou seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des los ainsi que leurs intitulés : .....

Offre de base

Variante(s) suivante(s) décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :.....

Prix en options(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :.....

### 4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire  S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société :.....



Adresse du siège social : .....  
 Forme juridique de la société : .....  
 Montant du capital social : .....  
 Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la convention:.....   
 Engage la société, sur la base de son offre :

Dénomination de la société : .....  
 Adresse du siège social : .....  
 Forme juridique de la société : .....  
 Montant de capitale social : .....  
 Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....  
 Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la convention:.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner Cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société : .....  
 Adresse du siège social : .....  
 Forme juridique de la société : .....  
 Montant du capital social : .....  
 Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers Ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....  
 Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager La société à l'occasion de la convention:.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre Du groupement, en précisant le numéro du lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant des Prestations H.T
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

A livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités à la Lettre de soumission prévue à l'annexe IV du présent arrêté, et dans un délai de **(en chiffres et En lettres)**..... à compter de la Date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

**5/ Signature de l'offre par le soumissionnaire :**

J'affirme, sous peine de résiliation de peine droit convention ou de sa mise en régie aux Torts exclusifs de la société, Que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions Edictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifié, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance N° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 code pénal que les Renseignements fournis ci – dessus sont exacts.



Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**6/ décision du service contractant :**

La présente offre est.....

A....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

**N.B :**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle



Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université Ibn Khaldoun – Tiaret-  
Faculté des mathématiques et de  
l'informatique

## Déclaration De Candidature

### 1/identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

2/Objet du contrat : .....

### 3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présente dans le cadre d'un convention alloti :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés : .....

### 4/Présentation Du Candidat Ou Soumissionnaire :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la convention : ..... agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

#### 4-1/ candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société : .....

Adresse de la société : .....

Forme de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

#### 4-2/ candidat ou soumissionnaire groupement montante d'entreprises :

Le groupement est  Conjoint ou  Solidaire

Nombre de membre dans le groupement(en chiffres et en lettres) : .....

Nom du groupement : .....

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe ; en donnant un numéro d'ordre à chaque membre)

Dénomination De La Société : .....

Adresse du siège social : .....Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....



La société est mandataire du groupement  Non ou  Oui

**Les membres du groupement :**

Signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications de la convention qui pourraient intervenir ultérieurement.

Donnent mandat a une membre du groupement, désigne en qualité de mandataire conformément a la contrat de groupement qui accompagne l'offre, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications du convention qui pourraient intervenir ultérieurement :

Dans le cas d'une groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerne(s), le cas échéant :.....

**5/déclaration du candidat ou soumissionnaire :**

Le candidat ou soumissionnaire déclare n'est pas exclu ou interdit de participer aux marches publics :

- pour avoir refuse de compléter son offre ou du fait qui s'est désiste de l'exécution d'un convention,
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation de cessation d'activité ou qu'il fait l'objet d'une procédure relative a l'une de ces situation ;
- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défailtantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des operateurs économiques interdit de participer aux marchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation par la justice pour infraction grave a la législation du travail ;
- du fait qu'il n'a pas honore son engagement d'investir ;
- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers

L'organisme en charge des congés payes et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de doit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exerce en Algérie :

-pour n'avoir pas effectue le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de doit algérien ;

Non ou  Oui

Dans la négative (a préciser) :.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

-n'est pas en règlement judiciaire et que son casier juridique datant de trois mois porte la mention \*néant\* dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le caser judiciaire .dans le cas ou l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

-est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenir la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché public, sous le n°.....du....., délivré par.....

-détient le numéro d'identification fiscale suivant :.....

Délivré Par..... le .....pour les entreprises de doit et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas des privilèges ,des nantissements ,des gages et/ou des hypothéqués inscrits a l'encontre de l'entreprise.

Non ou  Oui

Dans l'affirmative préciser la nature de ces privilège, gages et /ou hypothéqués et joindre a la présente déclaration copie de leurs états par une autorité compétente).

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas condamnée en application de l'ordonnance n° 03-03joudada 1424 correspondant au 19 juillet 2003,modifiée et complète ,relative a la concurrence ou en application de tout autre diapositive équivalent :



Non ou  Oui

Dans l'affirmative (pour exciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision).....

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare avoir les capacités nécessaires a l'exécution du marché public et produit a cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) : .....

**Le candidat ou soumissionnaire d'éclaire que :**

- la société est qualifiée et /ou agréé par une administration publique ou un organisme spécialisée a cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative (indiquer l'administration publique ou l'organisme qui a délivre le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) .....

-la société a réalisé pendant.....(indiquée la période considérée )un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaire en chiffre ,en lettre et en hors taxes) .....Dont .....%sont en relation avec l'objet du marché public ou du lot(barrer la mention inutile).

- le candidat ou soumissionnaire compte présenter dans son offre un sous-traitant :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative remplir le formulaire joint en annexe V du présent arrêté.

6/signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du public ou de sa mise régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tomber pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**N.B :**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université Ibn Khaldoun – Tiaret-  
Faculté des mathématiques et de  
l'informatique

## -LETTRE DE SOUMISSION-

### 1/identification du service contractant :

Désignation du service contractant :  
.....  
.....

Nom, prénom, qualité du signataire du contrat : .....

### 2/présentation du soumissionnaire :

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénotation de la société.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprise :

Conjoint ou  solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :.....

3/ objet de la lettre de soumission :

Objet du contrat :..... Wilaya(s) ou  
seront exécutées les prestations, objet du contrat :.....

La présente lettre de soumission est présente dans le cadre d'un contrat :

Non ou  oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés :.....  
.....

### 4/engagement du soumissionnaire :

La signature

S'engage, sure la base de son offre et pour propre compte

Dénomination de la société .....

Adresse du siège social .....

Forme juridique de la société :.....

Montant du capitale social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (a préciser)(barrer la mention inutile) :.....



Nom prénom, nationalité, date de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la convention : .....

Engage la société, sur la base de son offre :

Dénomination de la société : .....

Adresse du siège social : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

Nom, prénom, nationalité, date, et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la convention: .....

L'ensemble du membre du groupement s'engage sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique sans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ dénomination de la société : .....

Adresse du siège du social : .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

Nom ; prénom, nationalité, date et lieu de naissance du dignitaire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la convention : .....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de convention et après avoir apprécié mon point de vue sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

-Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumet et m'engage envers.....(indiquer le nom du service contractant) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme

de : .....

(Indiquer le montant de la convention en dinars et, le cas échéant, devises étrangères, en chiffre et en lettre, et en hors taxes et en toutes taxes)

Imputation budgétaire : .....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° .....

aupres : .....

Adresse : .....

## 5/ signature de l'offre par le soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**6\décision du service contractant :**

La présente offre est .....

A....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

**N.B :**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université Ibn Khaldoun – Tيارت-  
Faculté des mathématiques et de  
l'informatique

## - DECLARATION DE PROBITE -

### 1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

2 /Objet du contrat : .....

### 3/présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la convention : .....

....., agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de société la:

Adresse de la société : .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capitale social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser)(barrer la mention inutile) : .....

### 4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Oui  non

Dans l'affirmative :( préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou

D'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la l'exécution ou de contrôle d'un marché public d'un ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites

judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



Fait à....., le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire  
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

**N.B :**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle



# **Le cahier des règles et conditions Prescrites aux soumissionnaires**

# SOMMAIRE



## A/ Instruction aux soumissionnaires

- Article 01 : Objet du cahier des charges.
- Article 02 : Diversité des offres.
- Article 03 : Eligibilité Des Candidats
- Article 04 : Définition des termes utilisés
- Article 05 : Visite de site
- Article 06 : Vérification des capacités du soumissionnaire
- Article 07 : Dépenses encourues du fait de l'appel d'offre

## B/ Dossier de la l'appel d'offre

- Article 08 : Composition et rait du cahier des charges
- Article 09 : Eclaircissement relatifs au dossier de consultation
- Article 10 : Modification des documents de l'avis de consultation
- Article 11: Prolongation des délais de l'appel d'offres

## C/ Préparation des soumissions

- Article 12 : Présentation des offres
- Article 13 : Contenu de l'offre de candidature
- Article 14 : Contenu de l'offre technique
- Article 15 : Contenu de l'offre financière
- Article 16 : Montant de l'offre
- Article 17 : validité des offres
- Article 18 : La durée de préparation des offres et le lieu de dépôt des offres:
- Article 19 : Forme et signature des offres

## D/ Ouverture des plis

- Article 20 : Ouverture des plis
- Article 21 : Détermination de la conformité des offres au dossier d'avis d'appel d'offre

## E/ Evaluation des offres

- Article 22: Critères D'évaluation (Système De Notation)

## F/ Critères D'évaluation (Système De Notation Des Offres Techniques Et Financières)

**Lot: Réfection et aménagement (Façade principale du Bloc département d'informatique)**

- A/ Evaluation des offres techniques
- B/ Evaluation des offres financières

- Article 23 : Choix du cocontractant
- Article 24: Exclusion de la participation aux marchés publics
- Article 25 : Annulation d'un lot ou position et révision des quantités
- Article 26 : Notification de l'attribution du contrat.
- Article 27 : Attribution de la convention.
- Article 28 : Conditions de validité de la convention.
- Article 29: Mesures de sanctions relatives au rait de la qualification
- Article 30 : Informations aux autres soumissionnaires.
- Article 31 : Résiliation.
- Article 32 : Assurances.
- Article 33 : Réception provisoire.
- Article 34 : Délai de la garantie.
- Article 35 : Réception définitive.
- Article 36 : Nantissement.
- Article 37 : Caution de bonne exécution.
- Article 38 : Restitution de la Caution de Garantie.
- Article 39 : Textes généraux.
- Article 40: Clauses additionnelles.



## A/ Instruction aux soumissionnaires

### Article 01 : Objet du cahier des charges.

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les conditions d'exécution relative à la Réfection des locaux administratifs et pédagogiques au profit de la Faculté des Mathématiques et Informatique, au titre de l'année budgétaire 2025.

Pour des lots suivant :

#### Chapitre 22-18 : Travaux d'entretien.

Article 01 : Travaux d'aménagement et de réfection des locaux administratifs et pédagogiques.

Article 02 : Aménagement d'espace Vert.

#### Chapitre 22-22 : Matériel et mobilier pédagogiques.

Article 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.

#### Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

#### Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.

#### Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.

#### Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.

Lieu : Département de l'informatique.

### Article 02 : Diversité des offres.

Tout soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et peut être enu pour un ou plusieurs lots.

Le lot étant une entité homogène, les soumissionnaires sont tenus de soumissionner pour tous les items (positions) y figurant. Tout manquement à cette condition entraînera le rejet du lot en question.

### Article 03 : Eligibilité Des Candidats.

Le présent avis de consultation est ouvert à tous les entreprises ou groupement d'entreprises disposant (en activité principale pour le Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques (La construction),

Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert, Enactivité principale *entretien d'espace vert*).

Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques, Enactivité principale *(La construction)*.

Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.

Lieu : Département de l'informatique, Enactivité principale *(Travaux de Réfection et Aménagement descoupoles)*, peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots et cela.

Sont exclus de la participation à la présente consultation les opérateurs économiques visés à l'article 03

Du Déc Présidentiel N° 23-12 du 18 Muharram 1445 correspondant au 05 Aout 2023, portant réglementation des marchés publics:

### Article 04: Définition des termes utilisés.

#### **Le service contractant :**

Désigne le maître de l'ouvrage ou l'administration en référence à Monsieur le Doyen de la Faculté des mathématiques et de l'informatique. L'Université Ibn Khaldoun -Tiaret- qui a lancé l'avis de consultation pour la conclusion de la convention.



### **Le cocontractant :**

Désigne l'entreprise qui a été enue en vue de contracter laconvention, objet de l'avis de l'appel d'offre.

### **La convention:**

Signifie l'accord passé entre le contractant et le cocontractant et se définit par les clauses et conditions auxquelles les deux parties adhèrent pleinement en vue de l'exécution des travaux, objet de consultation.

### **Le soumissionnaire :**

Désigne l'entreprise qui àprésenté une offre en vue de réaliser les travaux, objet du cahier des charges.

### **Article 05 : Dépenses encourues du fait de consultation.**

Le soumissionnaire supportera toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre. L'Administration ne pourra en aucun cas être tenue pœur responsable quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure de consultation.

## **B/ Dossier de consultation**

### **Article 06 : Composition et le retrait du cahier des charges.**

Conformémentà l'article 16Déc Présidentiel N° 18 Muharram 1445 correspondant au 05 Aout 2023, portant réglementation des marchés publics.

#### **06-1- Composition du dossier**

L'ensemble du dossier de soumission qui doit être présenté par le soumissionnaire comprend le nombre d'exemplaires servant pour les volumes figurant ci-après ainsi que les addenda émis conformément aux dispositions des articles :

- N° 12 relatif au contenu de l'offre technique
- N° 13 relatif au contenu de l'offre financière, ci-après :

Le soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions, modèles, spécifications du dossier de consultation. La présentation d'une offre non conforme au dossier de consultation s'effectuera aux risques du soumissionnaire, Conformément à l'article 17du Déc Présidentiel N° 18 Muharram 1445 correspondant au 05 Aout 2023, portant réglementation des marchés publics:

#### **06-02- rait du cahier des charges**

Le cahier de charges doit être iré auprès du service contractant sis à l'adresse suivante :

**Faculté des mathématiques et de l'informatique - (Service des moyens généraux et d'entretien).**

### **Article 07 : Eclaircissement relatifs au dossier de consultation:**

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements au sujet du cahier des charges et documents de la présente consultation est tenu d'adresser une demande d'éclaircissements au service contractant par écrit, à l'adresse suivante : **Faculté des mathématiques et de l'informatique - (Service des moyens généraux et d'entient).** et ce **HUIT (08) jours** avant la date de dépôt des offres.

La réponse d'intérêt général qui lui est notifiée par le service contractant est en même temps notifiée à l'ensemble des entreprises qui ont iré le cahier des charges, cette réponse doit être notifiée pour chaque soumissionnaire destinataire.

## Article 08 : Modification des documents de la consultation :

Le service contractant peut avant la date de dépôt des offres apporter les modifications ou compléments au dossier de consultation et cela par sa propre initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement, celui-ci doit alors notifier ces modifications ou compléments éventuels par le biais d'un additif qui sera transmis, par écrit, à tous les soumissionnaires au plus tard dans les 10 jours qui suivent la date d'affichage de la consultation dans le site web de l'université ou sur les lieux appropriés (Chambre de commerce).

Ces éventuelles modifications sont opposables à tous les soumissionnaires. Afin de leur donner le temps nécessaire d'opérer les changements éventuels, le maître de l'ouvrage peut, quand les circonstances le justifient et s'il le juge utile, procéder à une prolongation des délais de l'avis de consultation; cette prolongation de délais doit se faire par les mêmes voies qui ont servi au premier (1er) avis de consultation.

## Article 09 : Prolongation des délais de consultation

Le service contractant peut procéder à une prolongation des délais de préparation des offres. En application Conformément ou Déc Présidentiel N° 18 Muharram 1445 correspondant au 05 Aout 2023 , portant réglementation des marchés publics.

## C/ Préparation des soumissions

### Article 10 : Présentation des offres

Conformément à l'article 17 Et 18,19 du Déc Présidentiel N18 Muharram 1445 correspondant au 05 Aout 2023, portant réglementation des marchés publics.

Le soumissionnaire préparera trois (03) enveloppes :

Première enveloppe (L1) : destinée à l'offre technique.

Deuxième enveloppe (L2) : destinée à l'offre financière

Troisième enveloppe (L3) : contiendra l'offre de candidature

Quatrième enveloppe (L4) : contiendra les deux enveloppes (L1, L2 et L3)

L'enveloppe extérieure (L4) doit être anonyme et portera en haut et à gauche la mention :

<p>(A ne pas ouvrir)</p> <p>Avis de consultation N° .07.../FMI/UIKT/2025.</p> <p>Opération :</p> <p><b>Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.</b> Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.</p> <p><b>Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.</b></p> <p><b>Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.</b></p> <p><b>Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.</b> Lieu : Département de l'informatique</p> <p style="text-align: center;"><b>Budget de fonctionnement 2025.</b></p>
---

L'offre sera cachetée et adressée à Monsieur le Doyen de la Faculté des mathématiques et de l'informatique de l'Université Ibn Khaldoun-TIARET-

(Ni le nom du fournisseur, ni aucune autre marque extérieure permettant l'identification du soumissionnaire ne doivent figurer sur l'enveloppe extérieure).

Les trois autres enveloppes intérieures porteront l'identification et l'adresse du soumissionnaire et le rappel de la mention portée sur l'enveloppe extérieure seront cachetées (fermées) et les enveloppes des trois offres comprendront toutes les pièces exigées dans l'avis de consultation.

### Article 11 : Contenu de l'offre de candidature

Les documents suivants doivent obligatoirement être fournis (pièces maîtresses), (toutes les pièces doivent être actualisées):

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

**Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.**

**Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.**

**Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.



N°	Désignation des Documents
01	La déclaration de probité, dûment renseignée et signée et établie selon le modèle ci-joint et datée. <b>(pièces maîtresses)</b>
02	Déclaration de candidature, dûment renseignée, signée et datée <b>(pièces maîtresses)</b>
03	Attestation de dépôt des Comptes sociaux pour les personnes morales <b>pièces maîtresses</b> .
04	Le registre de commerce du soumissionnaire. L'activité inscrite sur le registre de commerce doit correspondre aux prestations demandées. <b>(pièces maîtresses)</b>
05	Une Copie du certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité catégorie I et plus <b>(pièces maîtresses)</b> .
06	Liste des moyens humains justifiés par la liste de mouvement CNAS ainsi que des diplômes.
07	Liste des moyens matériels à mettre en œuvre dans le cadre du présent projet (avec pièces justificatives) un récépissé de dépôt et PV d'huissier ou tout autre document juridique pour les moyens non roulants. <b>(pièces maîtresses)</b>
08	L'extrait de rôles apuré, ou rééchelonné <b>(pièces maîtresses)</b>
09	Le Numéro d'Identification Statistique (N.I.S.) <b>(pièces maîtresses)</b> .
10	Carte fiscale ou le numéro d'identification Fiscale (N.I.F) <b>(pièces maîtresses)</b> .
11	Attestations de mises à jour C.N.A.S., C.A.S.N.O.S et C.A.C.O.B.A.T.H <b>(pièces maîtresses)</b> .
12	Les trois derniers bilans financiers visés par les services des impôts.
13	Les références professionnelles, appuyées d'attestations de bonne exécution ou des procès verbaux des réceptions définitives délivrés par le maître d'ouvrage <b>(pièces maîtresses)</b> .

**Article 12 : Contenu de l'offre technique :**Les documents suivants doivent obligatoirement être fournis et (toutes les pièces maîtresses doivent être actualisées), **(pièces maîtresses)**.**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

**Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.****Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.****Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.

N°	Désignation des Documents
01	Le cahier des charges dûment signé et paraphé par l'entreprise <b>(pièces maîtresses)</b>
02	La déclaration à souscrire, dûment renseignée, signée et datée <b>(pièces maîtresses)</b>
03	Déclaration du Visité de site <b>(pièces maîtresses)</b>
04	La garantie des travaux signés par les entreprises pour les quatre lots <b>(pièces maîtresses)</b>
05	Planning des travaux signé par les entreprises pour les quatre lots <b>(pièces maîtresses)</b>

**Article 13 : Contenu de l'offre financière :**Les documents suivants doivent obligatoirement être fournis **(pièces maîtresses)**.**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

**Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.****Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.****Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.

N°	Désignation des documents
01	Lettre de soumission dûment signée et établie selon modèle du cahier des charges et datée <b>(pièces maîtresses)</b> .
02	Le Bordereau des Prix Unitaires dûment signé et datée par l'entreprise (Le BPU doit comporter les prix en lettres et en chiffres) écriture les chiffres en lettre est obligatoire <b>(pièces maîtresses)</b> .

03	Le devis quantitatif et estimatif avec récapitulation dûment renseigné et signés par le soumissionnaire et datée ( <b>pièces maîtresses</b> ).
04	Devis estimatif récapitulatif



Les documents suivants doivent obligatoirement être fournis (pièces maîtresses) et (toutes les pièces doivent être actualisées).

**NB : L'entreprise doit veiller au classement et à l'ordonnement des documents selon la configuration des deux offres, les pièces non exigés ne seront pas prisent en considération durant l'ouverture et l'évaluation des offres.**

#### **Article 14 : Montant de l'offre:**

Le montant de l'offre couvre l'ensemble des prestations décrites dans le cahier des charges des prescriptions spéciales sur la base du bordereau des prix unitaires.

Le montant de l'offre doit être présenté en toutes taxes comprises. Cette offre mettra en évidence les impôts, droits, taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur en Algérie.

Les soumissionnaires devront libeller leur offre financière en Dinars Algériens (DA).

- ◆ Les montants de l'offre doivent être portés en lettres et en chiffres sur la soumission et au total du devis quantitatif et estimatif.
- ◆ Le Bordereau des Prix Unitaires doit comporter les prix en lettres et en chiffres.
  - **La lettre de soumission** : dûment remplie et signée (selon modèle ci-joint)
  - **Le bordereau des prix unitaires (BPU)** dûment rempli et signé (les prix unitaires doivent être clairs et lisibles et ne contiennent pas des surcharges).
  - **Le devis quantitatif et estimatif** dûment rempli et signé. (les chiffres doivent être clairs et lisibles et ne contiennent pas des surcharges).
  - **Le devis estimatif récapitulatif** dûment rempli et signé. (les chiffres doivent être clairs et lisibles et ne contiennent pas des surcharges).

**NB : L'entreprise doit veiller au classement et à l'ordonnement des documents selon la configuration des trois offres, les pièces non exigés ne seront pas prisent en considération durant l'ouverture et l'évaluation des offres**

#### **Article 15 : validité des offres.**

Les offres resteront valides pendant une période de centquatre vingt(**180**) jours à compter de la date de la première parution de l'avis de consultation dans le site web de l'université ou sur les lieux appropriés (le site web de l'université, Rectorat, Chambre de commerce, direction de commerce, etc..).

A titre exceptionnel, le service contractant pourra demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres pour une période donnée, ceci avant l'expiration de la période initiale de validité des offres.

Sa demande et les réponses qui seront faites devront être données par écrit ou par fax. Les soumissionnaires ayant accepté de proroger la durée de validité de leurs offres ne pourront se voir demander ou se voir autoriser à modifier leurs offres.

#### **Article 16 : La durée de préparation des offres et le lieu de dépôt des offres:**

Conformément aux dispositions de l'article 66 du Déc Présidentiel N° 15-247 du 2 Dhou el Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics:

##### **16-1 Durée de préparation des offres.**

Le délai limite accordé aux soumissionnaires pour la préparation de leurs offres est fixé à **HUIT (08) jours** ferme à compter de la date de la première parution de l'avis de consultation dans le site

web de l'université ou sur les lieux appropriés (Rectorat, Chambre de commerce, direction de commerce, etc.) .



### **16-2 Lieu de dépôt des offres.**

Les offres doivent être déposées auprès du service contractant sis à l'adresse suivante :

**Faculté des mathématiques et de l'informatique - (Service des moyens généraux et d'entretien bureau).**

La date limite de dépôt des offres est fixée le dernier jour de la préparation des offres le **22/06/2025**, de 08:00 heure à 12:00 heure. L'ouverture des plis se fera le même jour à 13:30 heure au siège du (Service des moyens généraux et d'entient).

Les soumissionnaires sont cordialement invités à assister à la séance d'ouverture des plis techniques et financiers.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la date de dépôt des offres avant l'expiration des délais. Elle en informera les candidats par tout moyen.

### **16-3 Offres parvenues hors délai.**

Toute offre parvenue après l'expiration de la date et l'heure de dépôt sera rejetée.

### **Article 17 : Forme et signature des offres :**

Le soumissionnaire préparera les documents nécessaires à son offre conformément aux articles 12 et 13,14de la présente instruction aux soumissionnaires.

L'offre ne comportera aucune modification, surcharge, ou suppression à l'exception de celles effectuées conformément aux instructions de l'administration ou celles qui sont destinées à corriger les erreurs arithmétiques ou de calcul des soumissionnaires.

## **D/ Ouverture des plis.**

### **Article 18 : Ouverture des plis.**

L'ouverture des plis est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres instituée par les dispositions de l'article 43 du présent Déc N°18 Muharram 1445 correspondant au 05 Aout 2023, portant réglementation des marchés publics ,au siège du faculté en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le jour qui court à Partir de la première Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, effectue les missions Indiqué dans l'article 110 du Déc présidentiel n° 18 Muharram 1445 correspondant au 05 Aout 2023, portant réglementation des marchés publics.

### **Article 19 : Détermination de la conformité des offres au dossier de l'avis de consultation:**

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, l'administration devra s'assurer que chaque offre est conforme aux conditions requises par le dossier d'avis de consultation aux fins de la présente clause, conditions, spécialisation du dossier d'avis de consultation, ou qui limite de façon appréciable et en contradiction avec les dispositions du dossier d'avis de consultation et dont la correction affecterait injustement la position des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes au dossier d'avis d'appel d'offre.

Lorsqu'une offre n'est pas conforme aux conditions requises par le dossier d'avis de consultation, elle sera rejetée par la Commission d'Evaluation des offres.



- Les offres qui ont été reconnues conforme au dossier de consultation, seront vérifiées par le service contractant pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles, les erreurs seront corrigées par le service contractant de la façon suivante :

- **Correction des erreurs**

- Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier de consultation, seront vérifiées par le service contractant pour rectifier les erreurs de calcul éventuelles, les erreurs seront corrigées par le service contractant de façon suivante :

-Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffre et le montant lettres, **le montant en lettre fera foi.**

-Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire et le montant total **obtenu en effectuant les produits du prix unitaire en chiffre et en lettre par la quantité, le prix unitaire cité fera foi.**

-Le soumissionnaire reste entièrement responsable quant aux propositions des prix unitaires qui ne peuvent être rectifié au cours de l'analyse des offres.

- Le montant figurant à la soumission, sera rectifié par le service contractant, conformément à la procédure décrite ci-dessus, et avec le consentement du soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

Si après vérification de l'offre du soumissionnaire, on a constaté que le montant est en baisse ou en hausse de cinq pour cent (5%), l'offre en question sera purement rejetée.

## **E/ Evaluation des offres.**

### **Article 20 : Critères D'évaluation (Système De Notation)**

Outre la conformité au dossier de consultation et aux critères de recevabilité, la pré qualification de l'entreprise sera basée sur des critères d'évaluation et un système de notation des offres techniques et financières.

## **CRITERES D'EVALUATION (SYSTEME DE NOTATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES)**

**NB : CHAQUE LOT DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE EVALUATION TECHNIQUE SEPAREMENT EN FONCTION DES DOSSIERS TECHNIQUES PRESENTE.**

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

**Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.**

**Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.**

**Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.

### **A/01 - Evaluation des offres techniques (100 points) :**

Les offres jugées recevables seront évaluées techniquement selon le barème de notation suivante :

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

**a) Certificat de qualification et classification professionnelle : (note maximale 05 points).**

Toute entreprise présentant un certificat de Qualificatif et Classification Professionnelle comme activité principale en bâtiment sera notée comme suit :

- Catégorie IV et plus (Activité principale construction): ..... 05 points  
 Catégorie III (Activité principale construction): .....04 points  
 Catégorie II (Activité principale construction): ..... 03 points  
 Catégorie I (Activité principale construction): ..... 02 points

**N.B :** Seuls les soumissionnaires ayant une qualification activité principale(*construction*) pour le :

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**



**b) Matériels destinés au chantier (note maximale 30 points) :(pièces maîtresses)**

Toute entreprise justifiée son matériel par les cartes grises pour le matériel roulant et pour tout document juridique (**PV Huissier, Notaire expert agréé par la justice, Facture d'achat**) pour le reste correspondant à l'activité relative pour chaque lot, concerné sera notée comme suite :

Désignation Matériel spécifique	nombré	note	Note max	justification	TOTAL
Échafaudage	01	05 points	05 points	PV Huissier, Notaire, expert agréé par la justice, Facture d'achat, Déclaration relative de soumissionnaire	<b>30 points</b>
Echelles	01	05 points	05 points	PV Huissier, Notaire, expert agréé par la justice, Facture d'achat, Déclaration relative de soumissionnaire	
Compresseur	01	10 points	10 points	PV Huissier, Notaire, expert agréé par la justice, Facture d'achat, Déclaration relative de soumissionnaire	
Mixeur	01	05 points	05 points	PV Huissier, Notaire, expert agréé par la justice, Facture d'achat, Déclaration relative de soumissionnaire	
Panneau de peinture	01	05 points	05 points	PV Huissier, Notaire, expert agréé par la justice, Facture d'achat, Déclaration relative de soumissionnaire	

Toutes les pièces justificatives de ce matériel.

**c) Encadrement et Expérience du Personnel (Note Maximale 10 points) :**

Toute entreprise justifiant son effectif par les services de la C.N.A.S

Moins de trois mois (- 03 mois) et confirmée par une copie du diplôme dans la spécialité et attestation d'affiliation sera noté comme suit :

- Cadre technique ingénieur, T.S ou technicien en génie civil .....02 points
- Ouvrier 01point/ouvrier max 08 .....08 points

**d) Références de l'entreprise dans le domaine de la (construction) (note maximale 10 points) :**

Pour chaque projet similaire réalisé par le soumissionnaire, l'entreprise bénéficiera de (02) point. La note maximale à accorder pour les références est fixée à (10) points représentant (05) projets similaires achevés et réceptionnés définitivement.

Le soumissionnaire doit présenter des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages ou des PV de réception définitive. Il demeure entendu que le service contractant se réserve le droit, s'il juge nécessaire, de demander des informations complémentaires.

**e) Délai d'exécution et méthodologie d'exécution (note maximale 10 points) :**

Le soumissionnaire classé en première position du point de vue du délai le plus court, bénéficiera d'une note de dix (10) points (le **planning d'exécution et méthodologie d'exécution et obligatoire**).

La note de délai appliquée aux propositions des autres soumissionnaires sera déterminée selon la formule suivante :

$$N = \frac{10 \times \text{Délai minimum}}{\text{Délai proposé}}$$

Le délai d'exécution sera justifié par le planning des Travaux visé et correspondant au lot considéré.

L'Absence du planning, la Note attribuée au délai est de zéro point.

Si le **déla** le plus court paraît anormalement bas par rapport à une durée moyenne de réalisation, sans justification des moyens nouveaux à utiliser, qu'ils soient en matériels ou matériaux, ce délai se verra attribué la note zéro et sera remplacé par le délai suivant (par classement croissant).

**f) Capacité financière (note maximale 15 points) :**

Les entreprises présentant la meilleure fiabilité financière seront notées en comparaison avec le barème de notation ci-dessous.

Chiffre d'affaire de l'entreprise entre :

Inférieur à 5.000 000,00 DA	11 Point
Entre 5.000 000,01 DA et 10 000 000,00 DA	12 Points
Entre 10.000 000,01 DA et 15.000 000,00 DA	13 Points
Entre 15.000 000,01 DA et 20.000.000.00 DA	14 Points
Supérieur à 20.000 000 ,00 DA.	15 Points

Toute entreprise doit présenter les trois (03) derniers bilans visés par la direction des impôts ou l'inspection des impôts territorialement compétente

Le calcul est basé sur la valeur moyenne du code 54 des 03 bilans (production vendue).

Pour les nouvelles entreprises récemment créées.

Le calcul de la valeur moyenne est en Fonction de nombre de Bilans présente tout en tenant compte la date d'inscription du CNRC.

**G) La garante technique : 20 points max :(pièces maîtresses).**

- Les garanties techniques sont notées sur 20 points max :

- fiche technique et Fiche de la garante obligatoire (pièces maîtresses).

**\* Garantie des travaux suivants :**

- supérieure à 06 mois et inférieure à 12 mois : 10 points.

- supérieure de 13 mois : 20 points.

**RECAPITULATIF (Evaluation technique) :**

CRITERE	NOMBRE DE POINTS
Certificat de qualification et classification professionnelle	05
Matériels destinés au Chantier	30
Encadrement et expérience du personnel	10
Référence de l'entreprise dans le domaine de construction	10
Déla d'exécution	10
Capacité financière	15
La garantie technique	20
<b>Total</b>	<b>100</b>

**Note éliminatoire:**

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu une note égale ou supérieure à **60** points pour chaque lot :

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

Seront déclarés retenus techniquement et leur offre financière est prise en considération.

**A-02- Evaluation des offres financières :**

**(L'offre financière le moins disant) pour le lot :**

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

Après l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires pré qualifiés seront examinées. La commission d'évaluation des offres vérifiera que :

- ✓ Le soumissionnaire a mis des prix à tous les postes prévus du bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif estimatif.
- ✓ Les calculs des opérations arithmétiques sont corrects.



- Toute offre dont les caractéristiques techniques, ne seront pas conformes au bordereau des prix unitaires du cahier des charges sera rejetée.
- Toute offre incomplète (manque articles ...) conformément au cahier des charges sera rejetée.
- Paramètres de notation : voir tableau ci-dessus.
- ✓ Les prix unitaires des bordereaux et devis quantitatif et estimatif sont concordants. En cas de discordance, le Service Contractant prendra en compte les prix exprimés en toutes lettres au bordereau des prix unitaires et corrigera l'offre du soumissionnaire en conséquence.
- ✓ l'offre le moins-disante, parmi les offres pré-qualifiées techniquement.

**B -01 Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.**  
**A/01 - Evaluation des offres techniques (100 points) :**

Les offres jugées recevables seront évaluées techniquement selon le barème de notation suivante :

**a) Certificat de qualification et classification professionnelle : (note maximale 05 points).**

Toute entreprise présentant un certificat de Qualificatif et Classification Professionnelle comme activité principale en bâtiment sera notée comme suit :

Catégorie IV et plus	(Activité principale construction):	.....	05 points
Catégorie III	(Activité principale construction):	.....	04 points
Catégorie II	(Activité principale construction):	.....	03 points
Catégorie I	(Activité principale construction):	.....	02 points

**N.B :** Seuls les soumissionnaires ayant une qualification activité principale (Aménagement et entretien d'espace vert) pour le Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.

**b) Matériels destinés au chantier (note maximale 45 points) :(pièces maîtresses)**

Toute entreprise justifiée son matériel par les cartes grises pour le matériel roulant et pour tout document juridique (Carte grise, Facture d'achat) pour le reste correspondant à l'activité relative pour chaque lot, concerné sera notée comme suite :

Désignation Matériel spécifique	nombré	note	Note max	justification
Camion 20 tonnes	02	03 points	06 points	Carte grise
Retro chargeur	02	03 points	06 points	Carte grise
Camion citerne 6000 litre et plus	02	04 points	08 points	Carte grise
Niveleuse de terrain	01	05 points	05 points	Carte grise
Tondeuse à gazon	10	02points	20 points	Facture d'achat
<i>Note maximale</i>			<i>45 pts</i>	
<i>Note technique minimale requise.</i>			<i>35 pts</i>	

Toutes les pièces justificatives de ce matériel.

**c) Encadrement et Expérience du Personnel (Note Maximale 10 points) :**

Toute entreprise justifiant son effectif par les services de la C.N.A.S

Moins de trois mois (- 03 mois) et confirmée par une copie du diplôme dans la spécialité et attestation d'affiliation sera noté comme suit :

- Cadre technique ingénieur, T.S ou technicien en génie civil .....02 points
- Ouvrier 01point/ouvrier max 08 ..... 08 points.

**d) Références de l'entreprise dans le domaine du (entretien d'espace vert) note maximale 30points :**

Pour chaque projet similaire réalisé par le soumissionnaire, l'entreprise bénéficiera de (02) point.

La note maximale à accorder pour les références est fixée à (30) points représentant (15) projets similaires achevés et réceptionnés définitivement.

Le soumissionnaire doit présenter des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages ou des PV de réception définitive. Il demeure entendu que le service contractant se réserve le droit, s'il juge nécessaire, de demander des informations complémentaires.



**e) Délai d'exécution et méthodologie d'exécution (note maximale 05 points) :**

Le soumissionnaire classé en première position du point de vue du délai le plus court, bénéficiera d'une note de **Cinq (05) points (le planning d'exécution et méthodologie d'exécution et obligatoire)**.  
La note de délai appliquée aux propositions des autres soumissionnaires sera déterminée selon la formule suivante :

$$N = \frac{05 \times \text{Délai minimum}}{\text{Délai proposé}}$$

Le délai d'exécution sera justifié par le planning des Travaux visé et correspondant au lot considéré. L'absence du planning, la Note attribuée au délai est de zéro point.  
Si le **délai le plus court paraît anormalement bas** par rapport à une durée moyenne de réalisation, sans justification des moyens nouveaux à utiliser, qu'ils soient en matériels ou matériaux, **ce délai se verra attribué la note zéro** et sera remplacé par le délai suivant (par classement croissant).

**f) Capacité financière (note maximale 05 points) :**

Les entreprises présentant la meilleure fiabilité financière seront notées en comparaison avec le barème de notation ci-dessous.

Chiffre d'affaire de l'entreprise entre :

Inférieur à 5.000 000,00 DA	01 Point
Entre 5.000 000,01 DA et 10 000 000,00 DA	02 Points
Entre 10.000 000,01 DA et 15.000 000,00 DA	03 Points
Entre 15.000 000,01 DA et 20.000.000.00 DA	04 Points
Supérieur à 20.000 000 ,00 DA.	05 Points

Toute entreprise doit présenter les trois (03) derniers bilans visés par la direction des impôts ou l'inspection des impôts territorialement compétente

Le calcul est basé sur la valeur moyenne du code 54 des 03 bilans (production vendue).  
Pour les nouvelles entreprises récemment créées.

Le calcul de la valeur moyenne est en Fonction de nombre de Bilans présente tout en tenant compte la date d'inscription du CNRC.

**RECAPITULATIF (Evaluation technique) :**

CRITERE	NOMBRE DE POINTS
Certificat de qualification et classification professionnelle	05
Matériels destinés au Chantier	45
Encadrement et expérience du personnel	10
Référence de l'entreprise dans le domaine de construction	30
Délai d'exécution	05
Capacité financière	05
<b>Total</b>	<b>100</b>

**Note éliminatoire:**

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu une note égale ou supérieure à **70** points pour chaque lot :

**Lot 02 : AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'ESPACE VERT.**

Seront déclarés retenus techniquement et leur offre financière est prise en considération.

**B/ Evaluation des offres financières : Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.**

Après l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires pré qualifiés seront examinées. La commission d'évaluation des offres vérifiera que :

- ✓ Le soumissionnaire a mis des prix à tous les postes prévus du bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif estimatif.
- ✓ Les calculs des opérations arithmétiques sont corrects.



- Toute offre dont les caractéristiques techniques, ne seront pas conformes au bordereau des prix unitaires du cahier des charges sera rejetée.
- Toute offre incomplète (manque articles ...) conformément au cahier des charges sera **rejetée**.
- Paramètres de notation : voir tableau ci-dessus.
- ✓ Les prix unitaires des bordereaux et devis quantitatif et estimatif sont concordants. En cas de discordance, le Service Contractant prendra en compte **les prix exprimés en toutes lettres au bordereau des prix unitaires et corrigera l'offre du soumissionnaire en conséquence**.
- ✓ (L'offre financière le moins disant) , parmi les offres pré-qualifiées techniquement.

**Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.**

**A/01 - Evaluation des offres techniques (100 points) .:**

Les offres jugées recevables seront évaluées techniquement selon le barème de notation suivante :

**Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.**

**a) Certificat de qualification et classification professionnelle : (note maximale 05 points).**

Toute entreprise présentant un certificat de Qualificatif et Classification Professionnelle comme activité principale en bâtiment sera notée comme suit :

- Catégorie IV et plus (Activité principale construction): ..... 05 points
- Catégorie III (Activité principale construction): ..... 04 points
- Catégorie II (Activité principale construction): ..... 03 points
- Catégorie I (Activité principale construction): ..... 02 points

**N.B :** Seuls les soumissionnaires ayant une qualification activité principale (*construction*) pour le :

**Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.**

**b) Matériels destinés au chantier (note maximale 25 points) :(pièces maîtresses)**

Toute entreprise justifiée son matériel par les cartes grises pour le matériel roulant et pour tout document juridique (**PV Huissier, Notaire expert agréé par la justice, Facture d'achat**) pour le reste correspondant à l'activité relative pour chaque lot, concerné sera notée comme suite :

Désignation Matériel spécifique	nombre	note	Note max	justification	TOTAL
Matériel spécifique pour les travaux d'entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques Concernant ces travaux	05	05 points	25 points	PV Huissier, Notaire, expert agréé par la justice, Facture d'achat, Déclaration relative de soumissionnaire	<b>25 points</b>

Toutes les pièces justificatives de ce matériel.

**c) Encadrement et Expérience du Personnel (Note Maximale 10 points) :**

Toute entreprise justifiant son effectif par les services de la C.N.A.S Moins de trois mois (- 03 mois) et confirmée par une copie du diplôme dans la spécialité et attestation d'affiliation sera noté comme suit :

- Cadre technique ingénieur, T.S ou technicien en génie civil .....02 points
- Ouvrier 01point/ouvrier max 08 .....08 points

**d) Références de l'entreprise dans le domaine du (La construction) (note maximale 10 points) :**

Pour chaque projet similaire réalisé par le soumissionnaire, l'entreprise bénéficiera de (02) point. La note maximale à accorder pour les références est fixée à (10) points représentant (05) projets similaires achevés et réceptionnés définitivement.

Le soumissionnaire doit présenter des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages ou des PV de réception définitive. Il demeure entendu que le service contractant se réserve le droit, s'il juge nécessaire, de demander des informations complémentaires.



**e) Délai d'exécution et méthodologie d'exécution (note maximale 15 points) :**

Le soumissionnaire classé en première position du point de vue du délai le plus court, bénéficiera d'une note de **quinze (15) points** (le **planning d'exécution et méthodologie d'exécution et obligatoire**). La note de délai appliquée aux propositions des autres soumissionnaires sera déterminée selon la formule suivante :

$$N = \frac{15 \times \text{Délai minimum}}{\text{Délai proposé}}$$

Le délai d'exécution sera justifié par le planning des Travaux visé et correspondant au lot considéré. L'absence du planning, la Note attribuée au délai est de zéro point.

Si le **délai le plus court paraît anormalement bas** par rapport à une durée moyenne de réalisation, sans justification des moyens nouveaux à utiliser, qu'ils soient en matériels ou matériaux, **ce délai se verra attribué la note zéro** et sera remplacé par le délai suivant (par classement croissant).

**f) Capacité financière (note maximale 15 points) :**

Les entreprises présentant la meilleure fiabilité financière seront notées en comparaison avec le barème de notation ci-dessous.

Chiffre d'affaire de l'entreprise entre :

Inférieur à 5.000 000,00 DA	11 Points
Entre 5.000 000,01 DA et 10 000 000,00 DA	12 Points
Entre 10.000 000,01 DA et 15.000 000,00 DA	13 Points
Entre 15.000 000,01 DA et 20.000.000.00 DA	14 Points
Supérieur à 20.000 000 ,00 DA.	15 Points

Toute entreprise doit présenter les trois (03) derniers bilans visés par la direction des impôts ou l'inspection des impôts territorialement compétente

Le calcul est basé sur la valeur moyenne du code 54 des 03 bilans (production vendue).

Pour les nouvelles entreprises récemment créées.

Le calcul de la valeur moyenne est en Fonction de nombre de Bilans présente tout en tenant compte la date d'inscription du CNRC.

**G) La garante technique : 20 points max : (pièces maîtresses).**

- Les garanties techniques sont notées sur 20 points max :
- fiche technique et Fiche de la garante obligatoire (pièces maîtresses).

**\* Garantie des travaux suivants :**

- supérieure à 06 mois et inférieure à 12 mois : 10 points.
- supérieure de 13 mois : 20 points.

**RECAPITULATIF (Evaluation technique) :**

CRITERE	NOMBRE DE POINTS
Certificat de qualification et classification professionnelle	05
Matériels destinés au Chantier	25
Encadrement et expérience du personnel	10
Référence de l'entreprise dans le domaine de construction	10
Délai d'exécution	15
Capacité financière	15
La garantie technique	20
<b>Total</b>	<b>100</b>

**Note éliminatoire:**

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu une note égale ou supérieure à **60** points pour chaque lot :

**Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.**

Seront déclarés retenus techniquement et leur offre financière est prise en considération.



## A-02- Evaluation des offres financières :

(L'offre financière le moins disant) pour le lot :

### Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.

Après l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires pré qualifiés seront examinées. La commission d'évaluation des offres vérifiera que :

- ✓ Le soumissionnaire a mis des prix à tous les postes prévus du bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif estimatif.
- ✓ Les calculs des opérations arithmétiques sont corrects.
  - Toute offre dont les caractéristiques techniques, ne seront pas conformes au bordereau des prix unitaires du cahier des charges sera rejetée.
  - Toute offre incomplète (manque articles ...) conformément au cahier des charges sera rejetée.
  - Paramètres de notation : voir tableau ci-dessus.
- ✓ Les prix unitaires des bordereaux et devis quantitatif et estimatif sont concordants. En cas de discordance, le Service Contractant prendra en compte les prix exprimés en toutes lettres au bordereau des prix unitaires et corrigera l'offre du soumissionnaire en conséquence.
- ✓ l'offre le moins-disante, parmi les offres pré-qualifiées techniquement.

### Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.

Lieu : Département de l'informatique.

#### A/ Evaluation des offres techniques (90 points) .

Les offres jugées recevables seront évaluées techniquement selon le barème de notation suivante :

##### a) Certificat de qualification et classification professionnelle : (note maximale 05 points).

Toute entreprise présentant un certificat de Qualificatif et Classification Professionnelle comme activité principale en bâtiment sera notée comme suit :

Catégorie IV et plus (Activité principale construction):.....	05 points
Catégorie III (Activité principale construction): .....	04 points
Catégorie II (Activité principale construction): .....	03 points
Catégorie I (Activité principale construction): .....	02 points

**N.B :** Seuls les soumissionnaires ayant une qualification activité principale (Travaux de Réfection et Aménagement descoupoles) seront acceptés.

##### b) Matériels destinés au chantier (note maximale 30 points) :(pièces maîtresses)

Toute entreprise justifiée son matériel par les cartes grises pour le matériel roulant et pour tout document juridique (PV Huissier, Notaire expert agréé par la justice) pour le reste correspondant à l'activité relative au lot concerné sera notée comme suite :

Désignation Matériel spécifique	nombre	note	Note max	justification	TOTAL
Tranceuneuse	01	05 points	05 points	PV Huissier, Notaire, expert agréé par la justice, Facture d'achat, Déclaration relative de soumissionnaire	<b>30 points</b>
Soudeuse	01	05 points	05 points		
Échafaudage métallique	01	05 points	05 points		
Compresseur	01	05 points	05 points		
Machine lantail	01	05 points	05 points		
Friseuse	01	05 points	05 points		

Toutes les pièces justificatives de ce matériel doivent être légalisées.



c) **Encadrement et Expérience du Personnel:(Note Maximale 10 points) :**

Toute entreprise justifiant son effectif par les services de la C.N.A.S Moins de trois mois (-03 mois) et confirmée par une copie du diplôme dans la spécialité et attestation d'affiliation sera noté comme suit :

- Cadre technique (technicien ,T.S , ingénieur en génie civil) ou ingénieur en Architecture ..... 02 points.
  - Ouvrier 01point/ouvrier max 08 ..... 08 points.

d)**Références de l'entreprise dans le domaine Travaux de Réfection et Aménagement descoupoles(note maximale 10 points) :**

Pour chaque projet similaire réalisé par le soumissionnaire, l'entreprise bénéficiera de (02) point. La note maximale à accorder pour les références est fixée à (10) points représentant (05) projets similaires achevés et réceptionnés définitivement.

Le soumissionnaire doit présenter des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages ou des PV de réception définitive. Il demeure entendu que le service contractant se réserve le droit, s'il juge nécessaire, de demander des informations complémentaires.

e) **Délai d'exécution et méthodologie d'exécution (note maximale 10 points) :**

Le soumissionnaire classé en première position du point de vue du délai le plus court, bénéficiera d'une note de dix (10) points(**le planning d'exécution et méthodologie d'exécution et obligatoire**).

La note de délai appliquée aux propositions des autres soumissionnaires sera déterminée selon la formule suivante :

$$N=10 \times \text{Délai minimum}$$

**Délai proposé**

Le délai d'exécution sera justifié par le planning des Travaux visé et correspondant au lot considéré.

L'Absence du planning, la Note attribuée au délai est de zéro point.

Si le **délai le plus court paraît anormalement bas** par rapport à une durée moyenne de réalisation, sans justification des moyens nouveaux à utiliser, qu'ils soient en matériels ou matériaux, **ce délai se verra attribué la note zéro** et sera remplacé par le délai suivant (par classement croissant).

f) **Capacité financière (note maximale 05 points) :**

Les entreprises présentant la meilleure fiabilité financière seront notées en comparaison avec le barème de notation ci-dessous.

Chiffre d'affaire de l'entreprise entre :

Inférieur à 5.000 000,00 DA	01 Point
Entre 5.000 000,01 DA et 10 000 000,00 DA	02 Points
Entre 10.000 000,01 DA et 15.000 000,00 DA	03 Points
Entre 15.000 000,01 DA et 20.000.000.00 DA	04 Points
Supérieur à 20.000 000 ,00 DA.	05 Points

Toute entreprise doit présenter les trois (03) derniers bilans visés par la direction des impôts ou l'inspection des impôts territorialement compétente

Le calcul est basé sur la valeur moyenne du code 54 des 03 bilans (production vendue).

Pour les nouvelles entreprises récemment créées.

Le calcul de la valeur moyenne est en Fonction de nombre de Bilons présente tout en tenant compte la date d'inscription du CNRC.

**G) La garante technique : 20 points max : (pièces maîtresses).**

- Les garanties techniques sont notées sur 20 points max :
- fiche technique et Fiche de la garante obligatoire (pièces maîtresses).

**\* Garantie des travaux suivants :**

- supérieure de 24 mois : 20 points.

## RECAPITULATIF (Evaluation technique) :

CRITERE	NOMBRE DE POINTS
Certificat de qualification et classification professionnelle	05
Matériels destinés au Chantier	30
Encadrement et expérience du personnel	10
Référence de l'entreprise dans le domaine de construction	10
Délai d'exécution	10
Capacité financière	05
La garantie technique	20
<b>Total</b>	<b>90</b>



### Note éliminatoire:

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu une note égale ou supérieure à **60** points seront déclarés retenus techniquement et leur offre financière est prise en considération.

### B/ Evaluation des offres financières :

Après l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires pré qualifiés seront examinées. La commission d'évaluation des offres vérifiera que :

- ✓ Le soumissionnaire a mis des prix à tous les postes prévus du bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif estimatif.
- ✓ Les calculs des opérations arithmétiques sont corrects.
  - Toute offre dont les caractéristiques techniques, ne seront pas conformes au bordereau des prix unitaires du cahier des charges sera rejetée.
  - Toute offre incomplète (manque articles ...) conformément au cahier des charges sera rejetée.
  - Paramètres de notation : voir tableau ci-dessus.
- ✓ Les prix unitaires des bordereaux et devis quantitatif et estimatif sont concordants. En cas de discordance, le Service Contractant prendra en compte les **prix exprimés en toutes lettres au bordereau des prix unitaires et corrigera l'offre du soumissionnaire en conséquence**.
- ✓ (L'offre financière le moins disant), parmi les offres pré-qualifiées techniquement.

L'offre la moins disant Parmi les offres jugées sera classée première.

#### Article 21 : Choix du cocontractant.

##### Classement :

Note technique pour chaque lot :

- Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques ..... 100 Points.
  - Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.
- Lot 02 : aménagement et entretien d'espace vert ..... 100 Points.
- Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques ..... 100Points.
- Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole ..... 90Points.



**\* L'offre financière: L'offre le moins disant pour les quatre lots.**

Le classement sera établi par la commission d'évaluation des offres qui proposera en finalité au service contractant de choisir l'offre le moins-disant, parmi les offres pré-qualifiées techniquement.

Les autres offres seront classées en suite.

**Article 22: Exclusion de la participation aux marchés publics :**

Conformément aux dispositions de l'article 65,66 du Décret Présidentiel N° 18 Muharram 1445 correspondant au 05 Aout 2023.

**Article 23 : Annulation d'un lot ou position et révision des quantités:**

**A titre exceptionnel, l'Administration se réserve le droit :**

**Annuler d'un lot au augmenter et diminuer les quantités de certains produits du cahier de charges initial**, en cas de disponibilité d'un reliquat de crédits, d'après la parution de l'avis d'attribution. L'acquisition de ces produits supplémentaires se fera conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 24: Notification de l'attribution de la convention.**

Avant l'expiration du délai de validité des offres, le service contractant notifiera au soumissionnaire choisi un courrier recommandé ou par fax que son offre a été acceptée provisoirement, cette notification fera l'objet d'un avis d'attribution provisoire du contrat qui sera affiché sur les lieux appropriés, avec les précisions suivantes :

- Le n° du lot en question ;
- Le nom du soumissionnaire ;
- Le numéro d'identification fiscal ;
- La note technique ;
- La note financière ;
- Les délais de livraison proposés ;
- Le montant de l'offre proposé en TTC ;
- Observations.

Toutefois, les autres soumissionnaires non retenus disposent d'un délai de :

Conformément à l'article N° 56 la Loi N° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics pour les deux lots

Trois (03) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières (article 82 du Décret Présidentiel N° 15-247 du 2 Dhou el Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics:

- Dix (10) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution pour introduire un recours auprès de la faculté des mathématiques et de l'informatique qui doit se prononcer dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours.

**Article 25: Attribution de la convention.**

Conformément à l'article N° 51,52 la Loi N° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics pour les deux lots

- Le contrat ne sera considéré comme attribué définitivement qu'après son approbation par l'autorité compétente conformément à l'article n° 04 du Décret Présidentiel N° 15-247 du 2 Dhou el Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

- La notification par ordre de service de commencement de la livraison constitue l'entrée en vigueur du contrat objet de la soumission du Cocontractant.

#### **Article 26 : Conditions de validité de la convention.**

- La conventionne doit être valide qu'après avoir reçu les visas de tous les organes compétents et qu'après avoir été signé par le service contractant et notifié au cocontractant.

#### **Article 27 : Mesures de sanctions relatives au rait de la qualification.**

Sans préjudice des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur, toute entreprise ou groupe d'entreprises ayant fait l'objet de défaillances avérées dans l'exécution de son convention, ayant produit de faux documents au moment de sa soumission, ayant enfreint la législation du travail et notamment n'avoir pas déclaré son personnel aux caisses des sécurité sociale, encourt des sanctions allant de la mise en garde au rait provisoire ou définitif du certificat de qualification et de classification professionnelle conformément à l'article 25 du déc exécutif n° 05- 114 du 07 Avril 2005.

#### **Article 30 : Informations aux autres soumissionnaires.**

Dès l'expiration du délai de recours, le Service Contractant informera les autres soumissionnaires du rejet de leurs offres.

#### **Article 31 : Résiliation.**

Conformément à la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics pour les deux lots, le contractant se réserve le droit de résilier le présent contrat si :

- Le délai de la mise en demeure s'expire sans qu'il y ait reprise de la part du cocontractant;
- Le cocontractant ne se réfère pas aux exigences du cahier des charges après une seule mise en demeure.

#### **Article 32 : Assurances.**

Le cocontractant déclare que son personnel est assuré contre les accidents de travail et qui est à jour de ses obligations au titre de la sécurité sociale, des congés payés et des allocations familiales. Il déclare en outre qu'il a satisfait à ses obligations fiscales conformément à la législation en vigueur.

Le cocontractant devra souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle conformément au décret exécutif N° 95-414 du 12/12/1995 et l'ordonnance N°85-75 du 26/09/1975 du code civil complétée et modifiée. Il devra justifier à tout moment qu'il est titulaire de cette assurance.

A la réception définitive des travaux, le cocontractant est tenu de souscrire une assurance de responsabilité décennale.

Assurance de responsabilité décennale : le cocontractant est tenu de souscrire une assurance garantissant la responsabilité qui lui incombe du fait de l'effondrement de tout ou partie de l'édifice en construction et le couvrant contre les risques de la responsabilité décennale (Article 554 du code civil). Le cocontractant est tenu de justifier à toute demande du

service contractant qu'il est à jour des primes d'assurance qu'ils lui incombent. Aucun règlement pour solde ne pourra intervenir si le cocontractant ne peut justifier qu'il a réglé régulièrement les primes d'assurance qui lui incombent pendant la période des travaux.

#### **Article 33 : Réception provisoire.**

A l'achèvement des prestations objet du contrat le partenaire cocontractant est tenu d'informer par écrit le service contractant en précisant sa date, le cocontractant est tenu d'aviser le service contractant pour prononcer la réception provisoire sans réserve.

Il sera alors procédé à cette réception en présence du cocontractant dûment convoqué. En cas d'absences de celui-ci il en sera fait mention dans le procès-verbal.



**Article 34 : Délai de garantie.**

Le délai de garantie est fixé à **un (01) an** à compter de la date de la réception provisoire des travaux pour les lots suivants :

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

**Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.**

Le délai de garantie est fixé à **deux (02) ans** à compter de la date de la réception provisoire des travaux pour le lot suivant :

**Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.

(Sans réserve), pendant ce délai le cocontractant demeura responsable des travaux est tenu de les entretenir.

**Article 35 : Réception définitive.**

La réception définitive sera prononcée à l'expiration du délai de garantie si aucun vice ou malfaçon ne se sont révélés au cours du délai de garantie.

**Article 36 : Nantissement.**

En vue de l'application la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics pour les deux lots.

**a) Comme comptable chargé des paiements :**

Monsieur l'agent comptable assignataire auprès de faculté des mathématiques et de l'informatique.

**b) Comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements :**

Monsieur le doyen de la faculté des mathématiques et de l'informatique.

**Article 37 : Caution de bonne exécution.**

Conformément aux articles 83 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Le service contractant doit veiller à ce que soient réunies les garanties nécessaires permettant les meilleures conditions de choix de ses partenaires et/ou les meilleures conditions d'exécution du marché.

Les garanties à constituer et les modalités de leur restitution sont fixées, selon le cas, dans les cahiers des charges ou dans les dispositions contractuelles du marché public par référence aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Une caution de garantie d'un taux de **5%** est opérée sur le montant du marché.

En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

Le montant de cette caution est fixé à **cinq pour cent (5%)** du montant du marché.

La caution de bonne exécution citée à l'article ci-dessus est transformée à la réception provisoire, en caution de garantie Conformément aux la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics pour les lots :

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

**Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.**

**Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.

**Article 38 : Restitution de la caution de Garantie.**

La caution de garantie est totalement restituée dans un délai d'un mois à compter de la date de réception définitive du marché et cela en application des dispositions la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics pour les deux lots.



**Article 39 : Textes généraux.**

Le présent marché est soumis aux dispositions, aux lois, et aux règlements en vigueur notamment :

- la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
- Le décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics
- L'ordonnance n° 75-58 du 26-09-1975 modifiée et complétée, portant code civil ;
- L'ordonnance n° 75-59 du 26-09-1975 modifiée et complétée, portant code de commerce ;
- La loi n° 10-05 du 15/08/2010 modifiant et complétant la loi n° 03-12 du 25/10/2003 portant approbation de l'ordonnance n° 03/03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence ;
- L'ordonnance n° 95-07 du 25-01-1995 relative aux assurances, modifié et complété par la loi n° 06-04 du 20/02/2006 ;
- La loi n° 90-21 du 15/08/1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique ;
- L'ordonnance n° 10-05 du 26/08/2010 complétant la loi n° 06/01 du 20/02/2006, relative à la prévention et la lutte contre la corruption ;
- Le décret exécutif n° 09/374 du 16/11/2009 modifiant et complétant le décret exécutif n° 92-414 du 14/11/1992 relatif au contrôle préalable des dépenses engagées ;
- Toutes dispositions légales et réglementaires, avis, instructions, ministérielles et interministérielles applicables aux marchés de l'opérateur public.

**Article 40: Clauses additionnelles.**

- Toutes clauses additionnelles ou modificatives éventuelles au présent contrat doivent être formulées par voie d'avenant.
- Toutes clauses insérées dans le présent contrat ou dans ces documents auxquels se référera et qui seront contraires aux lois et règlements en vigueur seront considérées comme nulles.

Fait à \_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_

**Vu, lu et accepté par le Soumissionnaire  
(Cachet et signature)**



# Le cahier des prescriptions spéciales



# **Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

**Site : Faculté des Mathématiques et  
Informatique.**



## **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

**Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.**

**N.B** : Pour chacun lot, le soumissionnaire doit (en plus des prix unitaires en chiffres) obligatoirement mentionner **en lettres** le prix unitaire de chacune des positions.



# Bordereau des prix unitaires

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

**Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.**

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Prix unitaire	Prix unitaire en lettres
<b>Lieu : département génie civil</b>				
01	Peinture lavable de qualité sur murs et embrasures (Avec sous bassement) en quatre couches " <b>peinture de qualité avec couleur</b> " y compris grattage de l'ancienne peinture, rebouchage des trous et colmatage des fissures, nettoyage et <b>toutes sujétion de bonne exécution de mise en œuvre et de sécurités, le choix du couleur (selon appréciation du Maitre de l'ouvrage).</b>	M2		
02	vernis de murs couleurs acajou et <b>toutes sujétion de bonne exécution de mise en œuvre et de sécurités, le choix du couleur (selon appréciation du Maitre de l'ouvrage).</b>	M2		
03	Réfection des parties endommagement sur le mur et <b>(toutes sujétion de bonne exécution de mise en œuvre et de sécurités)</b>	M2		
04	Peinture a l'huile en deux couches sur les portes et les fenêtres , y compris brossage, grattage, rebouchage des trous au mastic, couche de révision ,nettoyage et <b>toutes sujétion de bonne exécution et de mise en œuvre et de sécurités, le choix du couleur (selon appréciation du Maitre de l'ouvrage).</b>	M2		
<b>Lieu : département d'informatique</b>				
05	Peinture lavable de qualité sur murs et embrasures en quatre couches " <b>peinture de qualité avec couleur</b> " y compris grattage de l'ancienne peinture, rebouchage des trous et colmatage des fissures, nettoyage et <b>toutes sujétion de bonne exécution de mise en œuvre et de sécurités, le choix du couleur (selon appréciation du Maitre de l'ouvrage).</b>	M2		

**N.B :visite de site.**

. Il est recommanda tout soumissionnaire de visiter et d'examiner les lieux.

Fait à ..... Le .....

**Le Soumissionnaire**



# **DEVIS QUANTITATIF**

## **ET ESTIMATIF**

### **Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

**Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.**

**N.B : Pour chacun lot, le soumissionnaire obligatoirement doit (mentionner les prix unitaires et les montants en chiffres)**

# DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF



**Lot 01** : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	QUANT	P.UNITAIRE	MONTANT
<b>Lieu : département génie civil</b>					
01	Peinture lavable de qualité sur murs et embrasures (Avec sous bassement) en quatre couches " <b>peinture de qualité avec couleur</b> " y compris grattage de l'ancienne peinture, rebouchage des trous et colmatage des fissures, nettoyage et toutes sujétion de bonne exécution de mise en œuvre et de sécurités, le choix du couleur (selon appréciation du Maitre de l'ouvrage).	M2	5 000		
02	vernis de murs couleurs acajou et toutes sujétion de bonne exécution de mise en œuvre et de sécurités, le choix du couleur (selon appréciation du Maitre de l'ouvrage).	M2	800		
03	Réfection des parties endommagé sur le mur et (toutes sujétion de bonne exécution de mise en œuvre et de sécurités)	M2	500		
04	Peinture a l'huile en deux couches sur les portes et les fenêtres , y compris brossage, grattage, rebouchage des trous au mastic, couche de révision ,nettoyage et toutes sujétion de bonne exécution et de mise en œuvre et de sécurités, le choix du couleur (selon appréciation du Maitre de l'ouvrage).	M2	500		
<b>Lieu : département d'informatique</b>					
05	Peinture lavable de qualité sur murs et embrasures en quatre couches " <b>peinture de qualité avec couleur</b> " y compris grattage de l'ancienne peinture, rebouchage des trous et colmatage des fissures, nettoyage et toutes sujétion de bonne exécution de mise en œuvre et de sécurités, le choix du couleur (selon appréciation du Maitre de l'ouvrage).	M2	500		
Arrêté le présent devis en T.T.C à la somme de :				Total H/T	
				TVA ..... %	
				Total TTC	

## **N.B** :visite de site.

. Il est recommandea tout soumissionnaire de visiter et d'examiner les lieux .

Fait à : ..... Le : .....

**Le Soumissionnaire**



# **Lot 02 :**

# **Aménagement et**

# **entretien d'espace**

# **vert.**

# Bordereau des prix unitaires

## Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Prix unitaire	Prix unitaire en lettres
01	Désherbage en machine et produit chimique	M2		
02	Collecte des déchets par camion à benne tasseuse ou camion ridelle suivant la nature des déchets. <b>(enlèvement et transport)</b>	Rotation		
03	Nettoyage des lieux a l'aide d'un chargeur avant le début l'opération.	M2		
04	Nettoyage des lieux a l'aide d'un chargeur <b>(Ramassage et transport).</b>	M2		
05	Appliquer des produits chimiques pour éliminer les mauvaises herbes	M2		
06	Plantation des arbres décoratifs	U		

### N.B :visite de site.

. Il est recommandea tout soumissionnaire de visiter et d'examiner les lieux des récollette des déchets (enlèvement et transport) les dépenses résultat de cette visite seront a la décharge du soumissionnaire .

Fait à ..... Le .....

**Le Soumissionnaire**



# **DEVIS QUANTITATIF**

# **ET ESTIMATIF**

**Lot 02 : AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN**

**D'ESPACE VERT.**

# DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF



## Lot 02 : Aménagement Et Entretien D'espace Vert.

N°	Désignation	Unité	Nombre des Rotations par mois (01)	Nombre des mois (02)	P.U / Rotation (03)	MONTANT (H.T) Prix unitaire (01)x(02)x(03)
01	Dés herbage en machine et produit chimique	M2	15 000 M2			
02	Collecte des déchets par camion à benne tasseuse ou camion ridelle suivant la nature des déchets. <b>(enlèvement et transport)</b>	Rotation	01	06		
03	Nettoyage des lieux a l'aide d'un chargeur avant le début l'opération.	M2	5 000 M2			
04	Nettoyage des lieux a l'aide d'un chargeur <b>(Ramassage et transport).</b>	M2	5 000 M2			
05	Appliquer des produits chimiques pour éliminer les mauvaises herbes	M2	15 000 M2			
06	Plantation des arbres décoratifs	U	50			
<b>Montant H.T</b>						
<b>T.V.A ..... %</b>						
<b>Montant T.T.C</b>						

### N.B :visite de site.

. Il est recommandea tout soumissionnaire de visiter et d'examiner les lieux des récollette des déchets (enlèvement et transport) les dépenses résultat de cette visite seront a la décharge du soumissionnaire .

Fait à : ..... Le : .....

Le Soumissionnaire



# **Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.**

## **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

### **Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.**

**N.B** : Pour chacun lot, le soumissionnaire doit (en plus des prix unitaires en chiffres) obligatoirement mentionner **en lettres** le prix unitaire de chacune des positions.



# BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

**Lot 03:** Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Prix unitaire	Prix unitaire en lettres
01	Démonter les chaises pour séparer les parties en bois et en métal, ce qui nécessite une approche méthodique pour éviter d'endommager les pièces. et Transférer au magasin les chaises qui déjà enlever et toutes sujétions de bonne exécution,	U		
02	fourniture et mise en place des chaises non rabattables composée avec une structure métallique de 40*60*3 mm(Tous travaux de soudure et de découpe d'acier et Chaque chaise possède trois pieds en métallique) et bois rouge de bonne qualite de : 1- dim (200*35cm) pour chaise : * (02) plancher de 2m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 35 cm en deux parties égaux de (17*2) 2- dim (200*30cm) pour chaise : * (02) plancher de 2m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 30 cm en deux parties égaux de (15*2) qui fixée bien sur une structure d'acier 40*60*3 mm ;y compris la fixation et le boulonnage des chaises sur des planchers du carrelage ; et appliquer une couche de protection anti-rouille, puis une peinture appropriée pour le métal, et enfin un vernis pour la finition et <b>(toutes sujétions de bonne exécution)</b>	U		
03	fourniture des panneaux plein en bois dim (150*100) cm compris l'installation et fixation dans la dernière rangée de l'amphi ; y compris le boulonnage et la peinture du bois brillante et <b>(toutes sujétins de bonne mise en place)</b>	U		
04	Démonter des chaises et séparer les parties en bois de celles en métal,	U		
05	<b>Travaux de menuiserie :</b> * Coupe les perche de (6m et 4m) à 2 m * polissage du bois vise à éliminer les défauts de surface tels que les rayures, les traces de ponçage ou les marques de tourbillonnement pour obtenir une finition lisse et brillante * Teinture et vernis à trois couches pour le bois <b>( le choix de couler selon maitre d'ouvrage)</b>	U		
06	<b>Réalisations des chaises :</b> Fourniture et mise en place de cadres métalliques dim 40*60*3 mm pour recevoir les bancs en bois, comprenant la fabrication, le traitement anticorrosion, la livraison sur site et la fixation conforme aux plans d'exécution. 1- dim (200*35cm) pour chaise : * pose (02) plancher de 2 m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 35 cm en deux parties égaux de (17*2) 2- dim (200*30cm) pour chaise : * pose(02) plancher de m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 30 cm en deux parties égaux de (15*2) qui fixée bien sur une structure d'acier 40*60 cm ;y compris la Fixation et le boulonnage(Utiliser des nouveaux boulone ) des chaises sur des planchers du	U		



	carrelage ; et appliquer une couche de protection anti-rouille, puis une peinture appropriée pour le métal, et enfin un vernis pour la finition et <b>(toutes sujétions de bonne exécution)</b>			
07	Réalisations des chaises : Fourniture et mise en place de cadres métalliques dim 40*60*3 mm pour recevoir les bancs en bois, comprenant la fabrication, le traitement anticorrosion, la livraison sur site et la fixation conforme aux plans d'exécution. 1- dim (200*35cm) pour chaise : * pose (03) plancher de 2 m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 35 cm en 3 parties égaux de (12*3) 2- dim (200*30cm) pour chaise : * pose(02) plancher de m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 30 cm en deux parties égaux de (12*2) qui fixée bien sur une structure d'acier 40*60 cm ; y compris la Fixation et le boulonnage(Utiliser des nouveaux boulone ) des chaises sur des planchers du carrelage ; et appliquer une couche de protection anti-rouille, puis une peinture appropriée pour le métal, et enfin un vernis pour la finition et <b>toutes sujétions de bonne exécution</b>	U		

**N.B :visite de site.**

. Il est recommandea tout soumissionnaire de visiter les lieux des travaux.

Fait à ..... Le .....

**Le Soumissionnaire**



# **DEVIS QUANTITATIF**

# **ET ESTIMATIF**

**Lot 03: Entretien et réparation du mobilier et des équipements  
pédagogiques.**

**N.B : Pour chacun lot, le soumissionnaire obligatoirement doit (mentionner les prix  
unitaires et les montants en chiffres)**



## DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	QUANT	P.UNITAIRE	MONTANT
01	Démonter les chaises pour séparer les parties en bois et en métal, ce qui nécessite une approche méthodique pour éviter d'endommager les pièces. et Transférer au magasin les chaises qui déjà enlever et <b>toutes sujétions de bonne exécution,</b>	U	324		
02	fourniture et mise en place des chaises non rabattables composée avec une structure métallique de 40*60*3 mm (Tous travaux de soudure et de découpe d'acier et Chaque chaise possède trois pieds en métallique) et bois rouge de bonne qualité de : 1- dim (200*35cm) pour chaise : * (02) plancher de 2m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 35 cm en deux parties égaux de (17*2) 2- dim (200*30cm) pour chaise : * (02) plancher de 2m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 30 cm en deux parties égaux de (15*2) qui fixée bien sur une structure d'acier 40*60*3 mm ; y compris la fixation et le boulonnage des chaises sur des planchers du carrelage ; et appliquer une couche de protection anti-rouille, puis une peinture appropriée pour le métal, et enfin un vernis pour la finition et <b>toutes sujétions de bonne exécution</b>	U	15		
03	fourniture des panneaux plein en bois dim (150*100) cm compris l'installation et fixation dans la dernière rangée de l'amphi ; y compris le boulonnage et la peinture du bois brillante et <b>toutes sujétions de bonne mise en place,</b>	U	02		
04	Démonter des chaises et séparer les parties en bois de celles en métal,	U	1		
05	<b>Travaux de menuiserie :</b> * Coupe les perche de (6m et 4m) à 2 m * polissage du bois vise à éliminer les défauts de surface tels que les rayures, les traces de ponçage ou les marques de tourbillonnement pour obtenir une finition lisse et brillante * Teinture et vernis à trois couches pour le bois <b>( le choix de couler selon maître d'ouvrage)</b>	U	324		
06	<b>Réalisations des chaises :</b> Fourniture et mise en place de cadres métalliques dim 40*60*3 mm pour recevoir les bancs en bois, comprenant la fabrication, le traitement anticorrosion, la livraison sur site et la fixation conforme aux plans d'exécution. 1- dim (200*35cm) pour chaise : * pose (02) plancher de 2 m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 35 cm en deux parties égaux de (17*2) 2- dim (200*30cm) pour chaise : * pose (02) plancher de m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 30 cm en deux parties égaux de (15*2) qui fixée bien sur une structure d'acier 40*60 cm ; y compris la Fixation et le boulonnage (Utiliser des nouveaux boulone ) des chaises sur des planchers du carrelage ; et appliquer une couche de protection anti-rouille, puis une peinture appropriée pour le métal, et enfin un vernis pour la finition et <b>toutes sujétions de bonne exécution</b>	U	27		
07	<b>Réalisations des chaires :</b> Fourniture et mise en place de cadres métalliques dim 40*60*3 mm pour recevoir les bancs en bois, comprenant la fabrication, le traitement anticorrosion, la livraison sur site et la fixation conforme aux plans d'exécution.	U	54		



<p>1- dim (200*35cm) pour chaise : * pose (03) plancher de 2 m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 35 cm en 3 parties égaux de (12*3) 2- dim (200*30cm) pour chaise : * pose(02) plancher de m de longueur et 3 cm d'épaisseur, * largeur de : 30 cm en deux parties égaux de (12*2) qui fixée bien sur une structure d'acier 40*60 cm ;y compris la Fixation et le boulonnage(Utiliser des nouveaux boulone ) des chaises sur des planchers du carrelage ; et appliquer une couche de protection anti-rouille, puis une peinture appropriée pour le métal, et enfin un vernis pour la finition et <b>toutes sujétions de bonne exécution</b></p>			
Arrêté le présent devis en T.T.C à la somme de : _____			Total H/T
_____			TVA ..... %
_____			Total TTC

**N.B :visite de site.**

. Il est recommandea tout soumissionnaire de visiter les lieux des travaux.

Fait à ..... Le .....

**Le Soumissionnaire**



# **Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

**Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.

## **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

**Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.

N.B. : Pour chacun lot, le soumissionnaire doit (en plus des prix unitaires en chiffres) obligatoirement mentionner **en lettres** le prix unitaire de chacune des positions.



# Bordereau des prix unitaires

ot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.  
Lieu : Département de l'informatique.

N°	DESIGNATION	Unité	P.UNITAIRE	Prix Unitaire en lettres
01	Fourniture et Pose de plaque de polycarbonate de <b>8 mm</b> d'épaisseur y compris application de l'étancheité en colle silicone (y compris toute sujétion de bonne exécution).	M2		
02	Fourniture et Pose traverses, vises y compris l'enlèvement de l'ancien vieux poli carboniques et Ces profilées d'aluminium, nettoyage et grattage de l'ancien mastiques. (y compris toute sujétion de bonne exécution).	ML		
03	Fourniture et Pose de plaque en Alucobond de <b>4 mm</b> d'épaisseur <b>4.40 cm</b> . (y compris toute sujétion de bonne exécution).	ML		

Fait à ..... Le .....

**Le Soumissionnaire**



# **DEVIS QUANTITATIF**

# **ET ESTIMATIF**

**Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.

# DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF



ot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.

Lieu : Département de l'informatique.

N°	DESIGNATION	Unité	QUANTITÉ	P.UNITAIRE	Montant
01	Fourniture et Pose de plaque de polycarbonate de <b>8 mm</b> d'épaisseur y compris application de l'étancheite en colle silicone (y compris toute sujétion de bonne exécution).	M2	63		
02	Fourniture et Pose traverses, vises y compris l'enlèvement de l'ancien vieux poli carboniques et Ces profilées d'aluminium, nettoyage et grattage de l'ancien mastiques. (y compris toute sujétion de bonne exécution).	ML	160		
03	Fourniture et Pose de plaque en Alucobond de <b>4 mm</b> d'épaisseur <b>4.40 cm</b> . (y compris toute sujétion de bonne exécution).	ML	24		
Arrêté le présent devis en T.T.C à la somme de :				Total H.T	
				TVA ... %	
				Total T.T.C	

Fait à ..... Le .....

Le Soumissionnaire



**DEVIS ESTIMATIF**

**RECAPITULATIF**

**POUR LES QUATRE**

**LOTS**



## DEVIS ESTIMATIF RECAPITULATIF

N°	Lots	Montant
01	<b>Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.</b> Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.	
02	<b>Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert</b>	
03	<b>Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.</b>	
04	<b>Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.</b> Lieu : Département de l'informatique.	
<b>Total HT</b>		
<b>TVA ..... %</b>		
<b>Total TTC</b>		

Arrêté le présent devis estimatif récapitulatif en toutes taxes comprises à la somme de :

.....  
.....  
.....

Fait à ..... Le .....

**Le Soumissionnaire**



# PROFIL DE L' ENTREPRISE

- Dénomination de l'entreprise : .....
- Nom du gérant : .....
- Adresse du siège social : .....
- N° de Tel : .....
- N° de fax : .....
- Email : .....
- Forme juridique de la société : .....
- Date de création : .....
- Qualification - Catégorie : .....
- Activité principale : .....
- Activité secondaire : .....
- Registre de commerce (n°/date).....
- délivré le : ...../ Par .....
- Expiré le : .....
- NIS : .....
- NIF : .....

Fait à ..... Le .....

## Le Soumissionnaire



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Ibn Khaldoun-Tiaret-  
Faculté des Mathématiques et de l'Informatique



## Déclaration du Visité de site

**Je déclare le gérant d'entreprise que j'ai visité le site  
concernant la consultation :**

**Lot 01 : Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**

Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

Fait à ..... Le .....

**Le Soumissionnaire**



## Déclaration du Visité de site

Je déclare le gérant d'entreprise que j'ai visité le site  
concernant la consultation :

Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.

Fait à ..... Le .....

Le Soumissionnaire



## Déclaration du Visité de site

Je déclare le gérant d'entreprise que j'ai visité le site

concernant la consultation :

Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.

Fait à ..... Le .....

Le Soumissionnaire



## Déclaration du Visité de site

Je déclare le gérant d'entreprise que j'ai visité le site

concernant la consultation :

**Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.

Fait à ..... Le .....

**Le Soumissionnaire**



## **ENGAGEMENT**

**Je déclare mon gage a achevé les travaux Lot 01 :**  
**Réfection des locaux administratifs et pédagogiques.**  
Site : Faculté des Mathématiques et Informatique.

**Dans un délai.**

- **Délais des travaux :...../ Jours.**

Fait à ..... Le : .....

*(Cachet et signature Soumissionnaire)*



## **ENGAGEMENT**

**Je déclare l'achèvement des travaux**

**Lot 02 : Aménagement et entretien d'espace vert.**

**Dans un délai:**

**- Délais des travaux : ..... / Jours.**

Fait à ..... Le : .....

*(Cachet et signature Soumissionnaire)*



## **ENGAGEMENT**

**je déclare l'achèvement des travaux**

Lot 03 : Entretien et réparation du mobilier et des équipements pédagogiques.

**Dans un délai:**

- **Délais des travaux** :...../ Jours.

Fait à ..... Le : .....

*(Cachet et signatureSoumissionnaire)*

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Ibn Khaldoun Tiaret  
Faculté des Mathématiques et de l'Informatique



## **ENGAGEMENT**

**Je déclare l'achèvement des travaux**

**Lot 04 : Travaux de Réfection et Aménagement de la coupole.**

Lieu : Département de l'informatique.

**Dans un délai:**

- **Délais des travaux** :...../ Jours.

Fait à ..... Le : .....

*(Cachet et signature Soumissionnaire)*